



## Convocation

Conformément aux articles 12 et 13 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, le collège échevinal de la commune de REISDORF convoque les membres du conseil communal pour se réunir en séance publique

**vendredi, le 22 septembre 2023 à 14.30 heures**

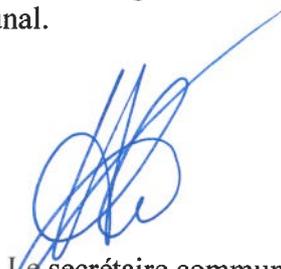
dans la salle des séances de la mairie de la commune de REISDORF pour délibérer en séance publique sur les points suivants à l'ordre du jour:

### En séance publique :

1. Signature des délibérations de la dernière séance du conseil communal
2. Approbation du catalogue des mesures du Pacte Nature
3. Procédure de renouvellement des délégués / représentants et/ou membres des communes au sein des comités
  - Des syndicats de communes
  - Du conseil d'administration du CGDIS
  - De la commission des loyers
  - De la Sécurité Routière
  - Des Transports Publics
  - De la Commission de Surveillance (ALA)
  - Du Natur & Geopark Mullerthal
  - Du LAG Leader Mëllerdall
  - De l'ORT Mullerthal
  - Du CIGR Mullerthal
  - Du CACC Mullerthal
  - Du COPIL Natura 2000 Mëllerdal

Établi par le collège échevinal en sa séance du 14 septembre 2023 en présence du secrétaire communal.

Reisdorf, le 14 septembre 2023

  
Le secrétaire communal  
Alain KREMER

  
Le bourgmestre  
Jean-Pierre SCHILTZ